

Le réseau des Instituts Carnot et l'Association French Institutes of Technology renforcent leur coopération

L'Association des instituts Carnot et l'Association des IRT signent une convention de partenariat qui vise à rassembler leurs forces pour dynamiser la R&D public-privé. L'objectif est aussi de mutualiser des actions pour accélérer l'implantation dans les écosystèmes territoriaux, nationaux et internationaux.

Paris, le 18 octobre 2016 - Les instituts Carnot et les instituts de recherche technologique (IRT) sont des opérateurs de recherche qui partagent la même conviction d'une recherche française à fort impact économique, au service de l'innovation des entreprises. A ce titre, le réseau des instituts Carnot et l'Association French Institutes of Technology renforcent leur coopération en signant une convention de partenariat.

Carnot et IRT collaborent ensemble pour dynamiser une R&D public-privé qui soutienne la capacité des entreprises à répondre aux grands défis technologiques et sociétaux de notre économie mondialisée. « *Les actions Carnot filières sont ouvertes aux IRT ; partout en France un industriel peut trouver un institut Carnot ou un IRT pour répondre à son besoin. Nous voulons faire plus ensemble pour notre industrie,* » explique **Marie-Noëlle Séméria**, Présidente de l'Association des instituts Carnot.

Carnot et IRT ont la volonté de construire ensemble pour contribuer à rationaliser le paysage de la recherche et de l'innovation et à le rendre plus lisible et plus accessible aux entreprises. « *Plusieurs chantiers sont engagés autour de l'optimisation commune des moyens et à terme de leur mutualisation (cartographie et rationalisation des plateformes sectorielles),* » se félicite **Vincent Marcatté**, Président de l'Association French Institutes of Technology « *Les actions communes visent également les liens avec les territoires, notamment dans le contexte des stratégies régionales d'innovation.* »

Carnot et IRT mettent en œuvre deux approches complémentaires pour une R&D menée en partenariat entre les laboratoires de recherche publique et les entreprises :

- Les 29 instituts Carnot ont été créés pour développer leur activité de recherche contractuelle au bénéfice des entreprises, de la TPE au grand groupe. Structurés en un réseau multidisciplinaire à forte implantation dans les territoires, ils se coordonnent au niveau national pour mieux répondre aux besoins de leurs partenaires.
- Les 8 IRT ont été créés pour accélérer le développement et le transfert de nouvelles solutions technologiques dans des domaines stratégiques clés, en s'appuyant sur des projets de recherche multipartenaires en mode intégré (ou collaboratifs) qui associent des entreprises et des laboratoires.

La phase 3 du Programme Investissements d'Avenir (PIA3) constitue une formidable opportunité qui doit renforcer les actions et la politique engagées dans les phases précédentes, notamment au niveau de l'action menée par les instituts Carnot et les IRT qui ont toute la légitimité pour accompagner l'ambition de l'Etat en termes de soutien à la compétitivité et à l'innovation des entreprises.

Enfin, le développement à l'international constitue une dimension majeure de l'action actuelle et future des instituts Carnot et des IRT, indispensable au maintien en France de compétences recherche au meilleur niveau mondial. Il est le gage d'un meilleur impact sur l'économie des territoires et d'une reconnaissance nationale accrue. Face à une concurrence mondiale de plus en plus vive, instituts Carnot et IRT ont compris que la compétition à gagner est à l'international et qu'elle se gagne au plus près du terrain.

À propos du réseau des instituts Carnot

Les instituts Carnot, cœur de croissance par les technologies

Les instituts Carnot sont des structures de recherche publique, labélisées par le ministère chargé de la recherche après un appel à candidature très sélectif. Chaque institut Carnot prend des engagements forts pour développer son activité de recherche partenariale : c'est-à-dire les travaux de R&D de ses laboratoires pour l'innovation des entreprises – de la PME au grand groupe.

Le dispositif a pour objectif d'accroître l'impact économique des instituts Carnot chez les entreprises en termes de création d'emploi, de chiffres d'affaires national et à l'export, et donc de compétitivité.

Organisés en réseau afin de faire jouer les synergies et en contact permanent avec les entreprises, les instituts Carnot mènent une action proactive de ressourcement scientifique orienté par le besoin. Ils offrent ainsi un large spectre de compétences permettant d'anticiper et de répondre – de façon professionnelle et à toutes les phases du partenariat – aux besoins de R&I des entreprises dans la plupart des secteurs économiques.

Après 10 ans d'existence, les instituts Carnot affichent des résultats remarquables en termes de recherche partenariale au service des entreprises et de notre économie.

Forts de 26 000 professionnels de la recherche, les instituts Carnot réalisent désormais en volume plus de la moitié des contrats de R&D externalisés par les entreprises à la recherche publique avec seulement 15% des moyens humains de la recherche publique.

Les performances des instituts Carnot sont reconnues pour le redressement industriel de la France :

- une croissance soutenue des contrats de recherche que leur financent les entreprises : 52% d'augmentation du montant des contrats de recherche en partenariat avec les entreprises de 2010 à 2014 avec un effort spécifique sur les PME,
- chaque jour, plus d'1,3 M€ de travaux de recherche confiés par leurs partenaires industriels,
- des partenariats de recherche avec plus de 2 000 entreprises par an dont 900 PME,
- 2 500 jeunes docteurs diplômés chaque année et formés aux métiers de pointe dont l'industrie a besoin,
- un ancrage territorial fort avec des instituts présents dans les régions, au plus près du terrain avec les acteurs de l'écosystème de la Recherche & Innovation.

Le dispositif Carnot est piloté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et géré par l'Agence Nationale de la Recherche. Les instituts Carnot, répartis sur tout le territoire français, sont fédérés au sein de l'Association des instituts Carnot, en charge de l'animation et de la promotion du réseau.

Contact Presse/Média : Alexandre Labarriere – Agence Aromates – 01 46 99 10 89 – alabarriere@aromates.fr

A propos de l'Association French Institutes of Technology

Fondés sur des partenariats public-privé, les IRT agissent en tant qu'opérateurs de recherche et facilitent l'accélération du développement et du transfert de nouvelles solutions technologiques dans des domaines stratégiques clés. Les innovations des IRT bénéficient à leur écosystème et à leurs partenaires nationaux et internationaux.

Reconnus comme des acteurs incontournables dans des domaines clés de la recherche technologique, les IRT ont créé l'Association des IRT (« French Institute of Technology ») qui vise à renforcer l'attractivité du modèle des IRT, dans leur diversité structurelle et organisationnelle, tant sur un plan national qu'international ; être l'interlocuteur de la Commission Européenne pour que les IRT trouvent toute leur place au sein des différents programmes de Recherche et d'Innovation et notamment les programmes H2020 ; promouvoir les échanges entre les membres des IRT et coordonner leurs actions pour optimiser leur efficacité de fonctionnement, leur développement et leur pérennisation ; développer la cohérence entre les différents objets du Programme « Investissements d'Avenir », notamment en renforçant les liens entre les mondes académiques et industriels.

Les IRT se sont vu attribuer une dotation de 940 M€ dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir et bénéficient du soutien de leurs écosystèmes locaux et des collectivités territoriales.

Contacts presse : Marion Molina : marionmolinapro@gmail.com - 06 29 11 52 08 / Claire Flin : claireflin@gmail.com - 06 95 41 95 90